



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de la VILLE de
GAILLAC (Tarn)**

Jeudi 21 Mai 2026

Date de la convocation

13 Mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice	17
Présents	12
Procurations	2
Votants	14

Présents : GAUSSERAND Patrice, AGUERRE Jean-Marc, BAAZIZ Lahcène, BERTHOUMIEUX Julien, CHAUBARD Catherine, DARMANI Corinne, GATE Loïc, HENRY-GANTOIS Delphine, MONTELS Jean-Marc, PARISI Frida, TERRAL Murielle, VIOLETTE Martine

Excusés : BONNEMAIN Jean-Michel *donne procuration à Loïc GATE*, DECLERCQ-PUYPE Dominique, MONTELS Marie *donne procuration à Jean-Marc MONTELS*, MOUSSU Anthony, VILLENEUVE Claire

N° 026 / 009

Absents :

OBJET DE DELIBERATION : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier – CCAS de Gaillac

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-30,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal du CCAS,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget annexe du SAAD,

Considérant que le règlement budgétaire et financier (RBF) doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement du Conseil d'Administration,

Considérant que ce règlement précise les procédures d'engagement des dépenses, les délégations de signature, les modalités de gestion des régies de recettes et d'avances, ainsi que les règles d'autorisation de programme et d'engagement,

Considérant que le projet de règlement budgétaire et financier a été communiqué aux membres du Conseil d'Administration préalablement à la séance,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement budgétaire et financier du CCAS de Gaillac tel qu'annexé à la présente délibération,

Résultats du vote

Votants	14		
Pour	Contre	Abstentions	Blancs / Nuls
14	0	0	0

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Transmis en Préfecture le 1^{er} Juin 2026

Le Président du CCAS,
Patrice GAUSSERAND